

BRÈVES ÉCONOMIQUES PROCHE-ORIENT, IRAK, IRAN

N° 30 – du 24 juillet au 30 juillet 2026

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL DE BEYROUTH
EN COLLABORATION AVEC LES SERVICES ÉCONOMIQUES DE LA CIRCONSCRIPTION
(AMMAN, BAGDAD, JÉRUSALEM, LE CAIRE, TÉHÉRAN, TEL-AVIV)

ZOOM : CRISE AU MOYEN-ORIENT : LE CHOC DE TROP POUR LE MODÈLE ÉCONOMIQUE JORDANIEN ?

Dans une période dévastatrice pour les économies de la zone, la Jordanie fait figure de singularité régionale. Les métriques depuis le début de l'année 2026 sont relativement positives, à l'image du taux de croissance de +2,9 % au T1 en glissement annuel (g.a.), un taux dépassé seulement trois fois au T1 depuis 2010 : en 2012 (+3,3 %) -l'afflux de réfugiés syriens a stimulé la demande de logement, de biens et services et a entraîné un flux d'aide internationale- 2014 (+3,5 %) -politique budgétaire expansionniste- et 2023 (+3,5 %) -rebond post-pandémie. Toutefois, les séquelles de la guerre sont déjà tangibles pour les paramètres les plus fragiles du modèle. Le tourisme, par exemple, enregistre au premier semestre (S1) une baisse du nombre de visiteurs (-4,3 % en g.a.) et des recettes (-5,3 %). En parallèle, les mesures engagées par les autorités pour contenir l'inflation (+2,03 % au S1) pèsent sur les finances publiques. Les dépenses courantes ont en effet augmenté de +8,2 % sur les quatre premiers mois de l'année en g.a., tandis que la hausse des recettes, imputable à 99 % à des dons étrangers, peine à suivre (+2,25 %).

LE CHIFFRE À RETENIR

1,8 %

**TAUX DE CROISSANCE
PRÉVISIONNEL EN 2026
(FMI)**

La réalité s'avère néanmoins plus inquiétante, avec une économie en mode « crise permanente ». Depuis 2000, la Jordanie a connu pas moins de 14 crises majeures, faisant de la gestion de l'instabilité la principale politique économique. Si le pays a su développer une résilience à court terme, il peine à en tirer un dynamisme durable. Cette crise devrait ainsi, une nouvelle fois, rendre la cible de 3 % de croissance inatteignable pour 2026. Selon le scénario de base du FMI, qui prévoyait la fin des perturbations liées à la guerre mi-2026, la croissance devait atteindre +2,7 %. D'après le scénario 2, plus défavorable – en vertu duquel les perturbations perdureraient jusqu'à la fin de l'année – elle devrait s'élever à +1,8 % seulement. Les crises continuent par ailleurs de creuser les déficits jumeaux. D'une part, la forte dépendance aux importations et l'instabilité des revenus entrants (tourisme, revenus de la diaspora) ont pour effet de dégrader le déficit courant : -7,4 % du PIB en 2026, selon le scénario de base, -7,9 % selon le scénario 2. D'autre part, le déficit budgétaire devrait dépasser les -4,6 % du PIB en 2026 prévus par le scénario de base, creusé par la hausse des coûts énergétiques et la nécessité de préserver les aides sociales. A cet égard, selon l'ONU, la Jordanie devrait consacrer l'équivalent de 0,69 % de son PIB à la protection des populations vulnérables face aux répercussions du conflit, soit l'effort budgétaire relatif le plus élevé parmi les pays arabes.

L'assainissement des finances publiques constitue, d'autant plus dans ce contexte, un défi de taille pour le pays, et ce alors que les dépenses publiques sont en grande partie incompressibles, résultat des rigidités des salaires du secteur public (16,5 % des dépenses totales) du paiement des intérêts (18 %) et des transferts sociaux (21,6 %). L'endettement se maintient ainsi sur une trajectoire ascendante, et même le scénario 2 du FMI, qui prévoit une dette à 84,6 % du PIB en 2026 (contre 82,5 % du PIB dans le scénario de base), semble optimiste. Selon ce scénario en effet, une révision à la baisse de près d'un point de croissance ne se traduirait que par une hausse de deux points du ratio de dette publique. Aussi, les besoins de financement de la Jordanie atteignent des niveaux critiques, estimés à 3,3 Mds USD pour 2026 soit +31 % en g.a.

Deux perspectives s'ouvrent dès lors pour l'économie jordanienne :

- 1/** prolonger le modèle actuel à crédit - prudence budgétaire, croissance atone et dette grandissante - qui semble dorénavant inadapté face au bouleversement que connaît la région
- 2/** engager des réformes ambitieuses pour saisir le changement de paradigme post-conflit, en relançant l'investissement privé, se libérant de l'aide internationale et ainsi exploiter pleinement le potentiel de croissance.

Service Économique d'Amman

ÉGYPTE

1. NOUVELLE HAUSSE DES DROITS DE DOUANES SUR LES EXPORTATIONS A DESTINATION DES ÉTATS UNIS

Cette semaine les droits de douanes sur les exportations égyptiennes vers les États-Unis sont passés de 10 % à 12,5 %. Cette hausse résulte du nouveau régime tarifaire américain issu de la Section 301, visant 60 partenaires commerciaux jugés insuffisamment engagés contre le travail forcé. L'Égypte se retrouve dans la tranche haute des nouveaux tarifs appliqués, n'ayant ni instauré ni promis d'interdiction d'importation liée à cette pratique. L'ancien taux de 10 % conférait à l'Égypte un avantage relatif : particulièrement concernant le textile produit dans les zones industrielles qualifiées (QIZ), dont les exportations ont atteint 1,45 Md USD en 2025, avec un objectif affiché de 2 Mds USD pour 2026. Or, la nouvelle politique du bureau délégué commercial des États-Unis (USTR) précise que les biens bénéficiant d'un traitement tarifaire préférentiel sont également soumis aux nouveaux droits additionnels, ce qui risque de réduire l'avantage tarifaire dont jouissaient jusqu'ici les exportateurs de la QIZ. Les négociations en cours pour abaisser la composante israélienne obligatoire des productions des QIZ (actuellement à 10,5 %, objectif d'abaissement à 5-8 %) ont une importance accrue : elles restent l'un des rares leviers dont dispose Le Caire pour préserver sa compétitivité face à la hausse tarifaire globale.

2. LA COMMISSION EUROPÉENNE DÉBLOQUE UNE 2^{ÈME} TRANCHE DE 1,5 MD EUR DU PROGRAMME AMF

La Commission européenne a versé la deuxième des trois tranches prévues dans le cadre de son programme d'aide macro-financière (AMF) de 4 Mds EUR actuellement en cours sur l'année 2026. Ce prêt de 1,5 Md EUR a pour objectif de couvrir une partie des besoins de financement de l'Égypte afin de préserver sa stabilité macroéconomique dans un contexte régional tendu, et de poursuivre la mise en œuvre des réformes économiques en coordination avec le FMI. La Commission a salué les progrès menés par le Caire en matière d'amélioration de la gestion des finances publiques et du marché des changes, et a noté les avancées concernant le renforcement de la gouvernance des entreprises publiques, la

numérisation des services publics ainsi que la gestion de l'eau et de l'énergie. A l'occasion du versement de la première tranche d'1 Md EUR en janvier 2026, Bruxelles avait déjà salué les progrès réalisés en matière d'amélioration d'environnement des affaires. L'Égypte a ainsi reçu 3,5 Mds EUR sur les 5 Mds EUR d'aide macro-financière engagés dans le cadre du Partenariat stratégique et global UE-Égypte, signé en 2024. D'autres financements dans le cadre de ce même partenariat ont récemment été débloqués, dont un accord de 690 M EUR pour la modernisation du réseau électrique.

3. TOTALÉNERGIES ET ENI VALIDENT LEURS ENGAGEMENTS POUR LE PROJET GAZIER DE CRONOS

Le 28 juillet, TotalEnergies et Eni ont annoncé la décision finale d'investissement (FDI) pour l'exploitation du champ gazier de Cronos, situé au large de Chypre. Le schéma de développement prévoit l'acheminement du gaz par un pipeline sous-marin vers le champ égyptien de Zohr, déjà connecté aux installations de liquéfaction de Damiette, où le gaz sera liquéfié avant d'être réexporté, principalement vers l'Europe. La mise en production est attendue en 2028 et le projet vise une capacité de production de 2,8 Mt/an de GNL, dont 50 % seront commercialisés par TotalEnergies. Cette décision fait suite à la signature, en février 2025, d'un accord intergouvernemental entre l'Égypte et Chypre, en présence des présidents des deux pays, définissant le cadre commercial du projet. La mise en œuvre de ce développement s'inscrit pleinement dans la stratégie des autorités égyptiennes visant à consolider le rôle du pays comme hub gazier régional orienté vers l'exportation. Elle témoigne également du regain de confiance des investisseurs dans le secteur gazier égyptien, favorisé notamment par l'apurement des arriérés de paiement de la société publique EGPC, qui s'élevaient à près de 9 Md USD en 2023.

4. LE PARLEMENT APPROUVE DE NOUVEAUX ACCORDS D'EXPLORATION PÉTROLIERS ET GAZIERS

Le Parlement égyptien a approuvé le 22 juillet quatre nouveaux accords d'exploration et de développement pétroliers et gaziers portant sur des zones en Méditerranée, dans le Delta du Nil, dans le désert oriental égyptien, et dans le Nord Sinaï. Ce

dernier est porté par le producteur indépendant franco-britannique Perenco. Cette annonce s'inscrit dans le cadre de la stratégie de relance de la production nationale d'hydrocarbures portée par le Ministère du pétrole égyptien qui a notamment annoncé un plan quinquennal prévoyant le forage d'environ 480 nouveaux puits d'exploration pour un montant d'investissements total estimé à 5,7 Mds USD, dont 101 puits en 2026.

5. AGL OBTIENT LE FEU POUR LANCER SON OPA SUR EGYTRANS NOSCO

AGL, filiale française du groupe MSC [a présenté le 1^{er} juillet](#) une offre en vue d'acquérir [la société privée Egytrans Nosco](#), l'un des leaders du marché égyptien de la logistique, avec une présence historique (fondation de Egytrans en 1939 et Nosco en 1976), cotée à la bourse égyptienne (EGX). Le conseil d'administration de l'entreprise égyptienne a donné le 27 juillet son approbation pour débiter le processus de due diligence, préalable à l'OPA. L'offre d'AGL vise à acquérir l'intégralité du capital de la société égyptienne, pour une valorisation de l'ordre de 2.8 Mds EGP (environ 48 M EUR), ce qui représente une prime de clôture de 18,4 %, et entraînerait, à terme, la radiation de la cote. Sa réalisation reste conditionnée à l'apport d'au moins 75 % du capital par les actionnaires.

IRAK

1. PREMIÈRE VISITE OFFICIELLE DU PREMIER MINISTRE EN IRAN

Le 23 juillet, le Premier Ministre irakien Al Zaidi s'est rendu à Téhéran pour sa première visite officielle en Iran, au cours de laquelle les représentants iraniens et irakiens ont discuté du renforcement de la relation économique bilatérale. Plusieurs accords de principe ont été annoncés à l'issue de cette rencontre, qui concernent notamment la construction de la ligne de ferroviaire devant relier Bassora à Shalamchah, la facilitation des échanges commerciaux ainsi que des programmes de coopération en matière administrative et financière. Des discussions ont également été rapportées dans le domaine énergétique, alors même que les Etats-Unis ont réitéré leur refus d'autoriser l'Irak à importer, via le territoire iranien, du gaz en provenance du Turkménistan.

2. VISITE DU PREMIER MINISTRE EN TURQUIE

Le Premier Ministre Al Zaidi a rencontré la présidence turque à Ankara le 28 juillet, avec lequel il a évoqué plusieurs axes de coopération économique entre les deux pays. Un accord y a été conclu en vue de la construction de nouvelles connections routières et ferroviaires entre l'Irak et la Turquie, tandis qu'une cible de 30 Mds USD d'échanges commerciaux bilatéraux a été fixée. La Turquie a par ailleurs affiché son soutien à la mise en œuvre de la Route du développement, vaste projet d'infrastructure visant à faire de l'Irak un corridor logistique entre le Golfe et l'Europe. Des discussions pour le renforcement de la coopération énergétique ont également eu lieu, qui devraient permettre d'entériner prochainement le renouvellement pour un an de l'accord permettant aux Irakiens d'exporter du pétrole vers la Turquie, la version actuelle de l'accord ayant expiré le 27 juillet. En marge de cette visite, R. Erdogan a annoncé le rachat par la société turque TPAO de 15 % des parts de BP dans son champ pétrolier de Kirkouk.

IRAN

1. RÉFORME SUR LE MODE D'ALLOCATION D'ESSENCE

Selon la porte-parole du gouvernement, une adaptation de la politique d'allocation de l'essence est inévitable. Actuellement, trois tarifs sont appliqués : **i)** 15 000 IRR par litre, dans la limite d'un quota de 60 litres ; **ii)** 30 000 IRR par litre, dans la limite d'un quota de 50 litres ; et **iii)** 50 000 IRR par litre, sans limitation de volume. Les quotas de carburant aux anciens tarifs ont déjà été supprimés pour les véhicules administratifs publics, à l'exception des ambulances, les véhicules des zones franches et des zones économiques spéciales, les véhicules importés ainsi que les véhicules neufs produits localement. La révision des quotas associés aux premier et deuxième tarifs, qu'ils soient exprimés en litres ou sous forme de crédits, ainsi que le calcul du prix actualisé de l'essence sur la base de la moyenne de la saison précédente, seront confiés à un comité composé de représentants de l'Organisation du Plan et du Budget, des ministères du Pétrole, de l'Économie et des Finances et du Renseignement, ainsi que du Conseil de l'information du gouvernement. Il convient de noter

que le troisième tarif correspond à 10 % du prix de vente de l'essence par les raffineries. Le tarif de 100 000 IRR par litre, parfois évoqué comme un possible nouveau troisième tarif, n'a toutefois pas été confirmé comme une décision définitive. Le gouvernement affirme que les prix des deux premiers quotas subventionnés resteraient inchangés et précise qu'une éventuelle modification de leur volume serait annoncée ultérieurement. En juillet, la consommation moyenne d'essence aurait atteint 135 millions de litres par jour, contre une production quotidienne de 121 millions de litres par les raffineries, soit un déficit de 14 millions de litres par jour. Un écart identique ressort des données relatives aux quatre premiers mois de l'année, avec une consommation moyenne de 129 millions de litres par jour, contre une production de 115 millions de litres. La hausse saisonnière de la consommation durant l'été s'ajoute aux conséquences des dommages subis et des contraintes pesant sur certaines infrastructures énergétiques et logistiques.

2. VERSEMENT DE 11 MDS USD DE RECETTES PÉTROLIÈRES AU TRÉSOR

Le ministère du Pétrole affirme avoir réalisé environ 60 % des recettes pétrolières annuelles prévues et versé 11 Mds USD au Trésor public. Il attribue notamment 3 Mds USD de recettes supplémentaires à mi-gestion budgétaire. Cette communication officielle vise à montrer que le secteur pétrolier continue de soutenir les finances publiques, malgré les sanctions et les perturbations liées au conflit. Par ailleurs, selon le procureur de Téhéran, 59 dossiers judiciaires ont été ouverts à l'encontre de dirigeants de sociétés intermédiaires actives dans le domaine des opérations de change. Parmi ces dossiers, 43 auraient fait l'objet d'une décision de renvoi devant la justice. En outre, 22 personnes auraient été incarcérées, tandis que 15 autres seraient en fuite et feraient l'objet d'une demande de notice rouge auprès d'Interpol. Selon les anciennes estimations, 8 Mds \$ de recettes pétrolières n'ont pas été rapatriées après la guerre de 12 jours.

3. CRÉANCES BLOQUÉES EN IRAK

Selon un membre de la commission de l'Électricité et de l'Énergie du Parlement irakien, Bagdad et Washington seraient convenus d'un mécanisme

permettant de régler les créances iraniennes liées aux exportations de gaz, non pas par des transferts monétaires, mais par la fourniture de biens, notamment de denrées alimentaires et de médicaments. Cette proposition repose toutefois, à ce stade, sur une déclaration politique rapportée et n'a pas été confirmée de manière indépendante par les informations disponibles. Les montants en jeu sont considérables. Les sommes dues à l'Iran par l'Irak au titre des exportations de gaz et d'électricité, ainsi que des dépôts bancaires, seraient comprises entre 10 et 11 Mds USD. Plus de 3 Mds USD correspondraient aux créances du ministère iranien du Pétrole, tandis qu'environ 7 Mds USD seraient constitués de dépôts de la Banque centrale d'Iran en Irak. Une partie de ces fonds est conservée auprès de la *Trade Bank of Iraq*, mais ne peut être transférée directement vers l'Iran en raison des sanctions américaines.

4. LES IMPAYÉS ET LA HAUSSE DES PRIX MENACENT LA LIQUIDITÉ DE L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

L'industrie pharmaceutique fait face à une crise de trésorerie résultant de l'accumulation des arriérés de paiement, de la hausse du coût des matières premières et des incertitudes entourant l'allocation des devises. Le président de l'Organisation des aliments et des médicaments évalue les créances du secteur à environ 2,3 M Mds IRR (1,25 Mds USD au taux du marché libre), dont 1,4 M Mds IRR dus par les organismes d'assurance. Ces impayés immobilisent les ressources financières nécessaires à l'achat de matières premières et à la continuité de la production. Environ 35 % des coûts de production dépendraient directement des devises. Les fabricants soulignent que les retards dans leur allocation, le renchérissement de certaines matières premières achetées au taux de change libre, pour un montant estimé entre 1,5 et 2 Mds USD ainsi que le plafonnement administratif des prix les empêchent de répercuter pleinement la hausse de leurs coûts. Les autorités ont autorisé une augmentation moyenne de 68 % du prix d'environ 1 700 médicaments, alors que l'industrie réclamait une hausse de 145 %. Elles estiment toutefois qu'une augmentation plus importante, en l'absence d'un financement accru des organismes d'assurance, se répercuterait directement sur les patients. Le ministre de l'Économie reconnaît que le mécanisme

actuel de fixation des prix n'est plus adapté aux conditions économiques. Il a annoncé un audit des créances, une réforme du système de tarification en concertation avec le secteur privé, ainsi que l'inscription de ressources destinées au règlement des arriérés dans le budget 1406. Aucune enveloppe n'ayant toutefois été prévue à cette fin dans le budget 1405, la mise en œuvre d'une réponse structurelle est reportée au prochain exercice budgétaire. Dans l'immédiat, la hausse des prix apparaît ainsi comme l'un des principaux leviers permettant de préserver la production et de limiter le risque de pénuries.

5. OMAN PROPOSE UNE COORDINATION RÉGIONALE DE LA NAVIGATION DANS LE DÉTROIT D'ORMUZ

Oman aurait proposé la création d'un mécanisme régional de services maritimes dans le détroit d'Ormuz, inspiré du modèle du détroit de Malacca. Il s'agirait d'organiser l'assistance à la navigation, le soutien logistique et le passage des navires, avec des paiements volontaires en contrepartie de ces services. Des discussions politiques et techniques entre Téhéran et Mascate se poursuivraient, sans qu'un accord final ait été annoncé. Les échanges porteraient notamment sur la répartition du trafic entre le couloir méridional le long des côtes omanaises et l'itinéraire situé dans les eaux territoriales iraniennes. L'Iran insisterait pour que toute future organisation de la navigation lui procure également un bénéfice économique par les services rendus. L'hypothèse de revenus annuels de 10 à 40 Mds USD avancée par un centre de réflexion relève à ce stade d'une estimation et non d'un mécanisme adopté par les protagonistes. Les données de Kepler relayées dans la presse font état de moins du passage de dix navires de marchandises essentielles par jour au début de la semaine et de seulement sept passages le dimanche, dont trois pétroliers liés à l'Iran.

ISRAËL

1. ISRAËL CONCLUT LE PLUS GROS CONTRAT D'ARMEMENT DE SON HISTOIRE (3,5 MDS EUR) AVEC LA GRÈCE

Le Conseil de sécurité nationale grec (KYSEA) a approuvé le 23 juillet un contrat de 3,5 Mds EUR (4 Mds USD) portant sur l'acquisition d'un système de

défense antiaérienne israélien à plusieurs strates : le *David's Sling* de Rafael en longue portée, le Barak MX d'*Israel Aerospace Industries* en moyenne portée et le *Spyder* de Rafael en courte portée, assorti de drones. L'opération dépasse le précédent record israélien, la vente d'intercepteurs Arrow 3 à l'Allemagne en 2023 (environ 3,5 Mds USD), complétée fin 2025 par un avenant de 3,1 Mds USD. Elle s'inscrit dans un effort de réarmement grec face à la Turquie, la première tranche ne couvrant que la Thrace et l'est de la mer Égée, et confirme la pénétration croissante des systèmes israéliens sur le marché européen, après le contrat *Spyder* signé avec la Roumanie (qui a dépassé les 2 Mds EUR). L'inclusion du *David's Sling*, rarement exporté du fait de sa sensibilité technologique (dont la principale cession à ce jour concernait la Finlande en 2023, pour 316 M EUR), souligne la profondeur de la coopération engagée avec la Grèce. Ce contrat porterait à un niveau inédit les exportations de défense israéliennes au cours des prochaines années, qui avaient déjà atteint un record de 19,2 Mds EUR en 2025, dont près de 10 Mds EUR au titre des ventes de gouvernement à gouvernement (G2G).

2. BOUCLAGE FINANCIER DE LA LIGNE DE TRAMWAY HAÏFA-NAZARETH. ALSTOM PARI LES ATTRIBUTAIRES

Alstom et ses partenaires (Electra, Minrav) ont annoncé le 28 juillet le bouclage financier du projet de tramway Haïfa-Nazareth (Nofit), étape ouvrant la phase de réalisation. Attribué en 2024 par Trans Israel, le projet est évalué à environ 2 Mds EUR et prévoit une ligne de 41 km desservant 20 stations, pour une fréquentation projetée d'environ 100 000 voyageurs par jour. La part d'Alstom est estimée à environ 750 MEUR et couvre la conception, l'ingénierie, la fourniture, l'intégration et la mise en service des systèmes ferroviaires ainsi que la maintenance de long terme ; Electra et Minrav assurent les travaux de génie civil et d'infrastructure, l'exploitation et la maintenance étant confiées à une coentreprise réunissant Electra Afikim, Minrav et Alstom. Le financement a été mobilisé auprès d'un pool bancaire conduit par la banque israélienne Leumi, le bouclage intervenant un an après les difficultés de clôture signalées dans un contexte de guerre.

3. LES LICENCIEMENTS LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DE L'IA SE PROPAGENT AUX PRINCIPAUX ÉDITEURS DE LOGICIELS ISRAËLIENS

Le développement de l'intelligence artificielle entraîne une réduction des effectifs au sein de plusieurs grands éditeurs de logiciels israéliens. Le mouvement s'est amorcé dès septembre 2025 chez Fiverr, le spécialiste du travail indépendant, qui s'est séparé de 250 collaborateurs (un tiers de ses effectifs). Il s'est nettement accéléré au printemps 2026 : le géant des logiciels télécoms Amdocs a initié en mai la suppression de 3 000 postes, suivi le 28 mai par Wix, qui a réduit ses équipes de 20 % (près de 1 000 emplois) sous le double effet de l'IA et de la hausse du shekel, pendant que la fintech Rapyd ajustait également sa masse salariale d'une centaine de postes. Le cas le plus récent est celui de monday.com, éditeur d'une plateforme SaaS de gestion et de collaboration du travail, qui a annoncé le 22 juillet la suppression de 620 postes (20 % de ses effectifs mondiaux), dont environ la moitié à Tel-Aviv.

JORDANIE

1. SIGNATURE D'UN ACCORD COMMERCIAL AVEC LES ETATS-UNIS

La Jordanie et les Etats-Unis ont annoncé le 22 juillet 2026 la signature d'un nouvel accord commercial. Celui-ci complète l'accord de libre-échange entré en vigueur en 2001 entre les deux parties, en intégrant la suppression de la plupart des barrières non-tarifaires jordaniennes. La Maison Blanche a par ailleurs annoncé plusieurs engagements commerciaux jordaniens : l'achat de 6 Boeing 787-9 (1,4 Md USD) et la signature de contrats de leasing pour d'autres appareils (500 M USD) par Royal Jordanian, l'investissement d'1 Md USD de Hikma Pharmaceuticals aux Etats-Unis et l'engagement d'entreprises jordaniennes d'acheter plus de 300 M USD de matières premières annuellement aux Etats-Unis.

2. RAPPORT SUR LE POTENTIEL JORDANIEN DANS LES CONNECTIVITÉS RÉGIONALES

Le *Jordan Strategy Forum* a publié le 28 juillet une étude consacrée aux opportunités que le développement des nouvelles routes logistiques et

commerciales régionales pourrait créer pour la Jordanie. Selon le rapport, deux initiatives revêtent un caractère stratégique pour le Royaume. D'une part, l'IMEC (*India-Middle East-Europe Economic Corridor*) offrirait à la Jordanie la possibilité de se positionner comme une plateforme logistique et énergétique entre l'Asie et l'Europe. D'autre part, la réhabilitation du corridor Jordanie-Syrie-Turquie permettrait de réactiver rapidement les routes commerciales historiques via la Syrie, en tirant parti des infrastructures existantes. Le rapport formule trois recommandations prioritaires :

- (i) privilégier les partenariats public-privé pour financer les infrastructures,
- (ii) anticiper les risques géopolitiques et les contraintes de financement,
- (iii) harmoniser les réglementations douanières et les procédures de transit avec les pays partenaires pour fluidifier les échanges.

LIBAN-SYRIE

1. RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DE L'AGRICULTURE

Signe d'un rapprochement économique entre les deux pays, le ministre libanais de l'Agriculture, le Dr Nizar Hani, a effectué une visite officielle à Damas le lundi 27 juillet afin de renforcer la coopération agricole entre le Liban et la Syrie. Outre des échanges bilatéraux avec son homologue syrien, l'ingénieur Bassel Sweidan, il a participé à l'ouverture du salon **AgriTEK Syrie** et à une conférence ministérielle consacrée à l'avenir de l'agriculture et de la sécurité alimentaire dans le Mashreq arabe. Les échanges ont porté sur les défis communs, notamment le changement climatique, la gestion des ressources en eau, la résilience des agriculteurs et le développement des chaînes de valeur agricoles. Le ministre Hani a souligné que la sécurité alimentaire constitue désormais un enjeu stratégique de stabilité et de souveraineté, appelant à passer d'une simple coordination à un véritable partenariat régional. Il a plaidé pour une agriculture fondée sur l'innovation, l'intégration des ressources et le développement du commerce agricole intrarégional. Lors d'une réunion bilatérale avec son homologue syrien, les deux ministres sont convenu

de renforcer la coopération technique, scientifique et commerciale. Ils ont notamment décidé de préparer un protocole agricole visant à réguler les échanges de produits, harmoniser les procédures et fluidifier le passage des marchandises aux frontières, notamment pendant les périodes de commercialisation des fruits et légumes (on estime qu'on en exporte 2M USD/jour depuis la plaine de la Bekaa vers la Syrie en saison). Les deux parties ont également réaffirmé leur volonté d'activer les comités techniques conjoints afin de développer la production agricole, d'unifier les normes et de faciliter les échanges. Cette visite, préparée avec l'appui du Centre arabe d'études sur les zones arides et les terres arides (ACSAD), marque une étape importante vers la construction d'un partenariat agricole intégré, au service de la sécurité alimentaire, du développement rural et de l'intégration économique dans le Mashreq arabe.

PALESTINE

1. CISJORDANIE : LE SECTEUR DES CARBURANTS CONFRONTÉ À DES TENSIONS AUX CAUSES MULTIPLES

Le secteur des carburants en Cisjordanie connaît depuis plusieurs jours des tensions ayant conduit, par endroits, à des perturbations de l'approvisionnement et à la fermeture temporaire de certaines stations-service. Les analyses disponibles mettent en évidence un faisceau de facteurs explicatifs. Les difficultés tiennent d'abord à des différends entre distributeurs, à des désaccords commerciaux et à certaines fragilités de gouvernance du secteur. Elles s'inscrivent également dans un contexte de forte dépendance de la Palestine vis-à-vis des fournisseurs israéliens et de contraintes financières persistantes pesant sur l'Autorité palestinienne. À ces facteurs s'ajoute la crise des excédents de liquidités en shekels, qui constitue un élément aggravant : la saturation des banques en espèces limite les dépôts de certains opérateurs et complique le règlement électronique des fournisseurs israéliens de carburant. Si cette contrainte bancaire ne suffit pas à expliquer à elle seule les tensions actuelles, elle contribue à fragiliser un secteur déjà exposé aux difficultés budgétaires, aux contraintes logistiques et à la forte dépendance énergétique de la Cisjordanie. Cette situation illustre

plus largement la vulnérabilité de l'économie palestinienne face à la combinaison de facteurs structurels et conjoncturels qui affectent l'approvisionnement en produits énergétiques.

2. LE TRANSPORT RESTE UN SECTEUR STRATÉGIQUE MAIS FRAGILISÉ

Le Bureau central palestinien des statistiques (PCBS) a publié le 28 juillet son rapport annuel 2025 sur les transports et les communications. Le secteur représente 4 % du PIB palestinien et 6,4 % de l'emploi. La Cisjordanie compte 346 555 véhicules, dont 85 % de voitures particulières, contre 76 % dix ans plus tôt, tandis que la part des véhicules commerciaux et des taxis continue de diminuer. Le réseau routier atteint 4 045 km, essentiellement en Cisjordanie. Cette évolution traduit une dépendance croissante à la voiture individuelle, dans un contexte marqué par les restrictions de circulation, les checkpoints et la faiblesse des transports collectifs. L'économie palestinienne apparaît ainsi particulièrement exposée aux perturbations affectant les importations de carburant, les paiements transfrontaliers et les infrastructures routières.

3. LA CRISE DES EXCÉDENTS DE SHEKELS MENACE DÉSORMAIS L'ÉCONOMIE RÉELLE

Longtemps considérée comme une difficulté essentiellement bancaire, la crise des excédents de liquidités en shekels produit désormais des effets visibles sur l'activité économique. Selon les chiffres de l'Autorité monétaire palestinienne (PMA), près de 30 Mds ILS entrent chaque année dans le système bancaire palestinien, alors que les plafonds de rapatriement vers Israël restent limités à 18 Mds ILS. Les banques accumulent ainsi des volumes croissants d'espèces qu'elles ne peuvent plus recycler dans les circuits de paiement. Cette situation conduit certaines d'entre elles à limiter les dépôts en liquide, compliquant les règlements électroniques des entreprises et le paiement de fournisseurs israéliens. Au-delà du secteur bancaire, cette contrainte commence à affecter les importations de carburant et d'autres biens essentiels, faisant de la gestion du cash un enjeu macroéconomique majeur. Elle intervient en outre dans un contexte de forte incertitude sur l'avenir des

relations de correspondance bancaire entre banques israéliennes et palestiniennes, dont l'interruption compromettrait les règlements transfrontaliers en shekels et accentuerait encore les difficultés de financement du commerce extérieur. À défaut d'un relèvement durable des plafonds de rapatriement ou d'une solution structurelle, cette crise pourrait peser davantage sur le commerce, l'investissement et la stabilité financière palestinienne.

4. GAZA : LÉGÈRE AMÉLIORATION DE LA SITUATION ALIMENTAIRE QUI PÂTIT TOUJOURS DU MARASME ÉCONOMIQUE

Les dernières évaluations de l'*Integrated Food Security Phase Classification* (IPC) montrent une légère amélioration de la situation alimentaire à

Gaza. La part de la population confrontée à une insécurité alimentaire aiguë est passée de 77 % fin 2025 à 67 %, soit environ 1,4 million de personnes. Cette évolution résulte principalement de l'augmentation de l'aide humanitaire et des flux commerciaux depuis le cessez-le-feu. Elle ne traduit toutefois pas une reprise économique. Plus de 70 % des terres agricoles demeurent inaccessibles et seulement 3 % seraient actuellement cultivables. Les difficultés d'accès aux semences, aux engrais, aux équipements agricoles et aux infrastructures continuent de freiner la reprise des activités productives. Le principal défi consiste désormais à accompagner l'aide alimentaire par des investissements permettant de restaurer les capacités de production locales.

PRINCIPAUX INDICATEURS DES PAYS DE LA ZONE

	SOURCE	ÉGYPTE	IRAK	IRAN	ISRAËL	JORDANIE	LIBAN	PALESTINE	SYRIE
POPULATION (MILLIONS) – 2025	FMI / WEO	118,3	46	86,7	10,2	11,5	5,8	5,6	25,6
PIB (Mds USD) – 2025	FMI / WEO	349	265	376	665	62	28	14*	21*
PIB / HAB. (USD) – 2025	FMI / WEO	3190	5830	4250	67000	5356	4470	2593*	869*
CROISSANCE PIB RÉEL (%) – 2025	FMI / WEO	4,4	0,5	0,3	3,1	2,7	-7,5	-26,6*	-1,5*
SOLDE BUDGÉTAIRE (% PIB) – 2025	FMI / WEO	-7,2	-6,3	-4,3	4,9	-5,3	0,4	-9,5*	-3,1*
DETTE PUBLIQUE (% PIB) – 2025	FMI / WEO	84	53,1	36,4	70	83,4	114	86*	n/a
RATING COFACE 2025	COFACE	C	E	E	A4	C	D	n/a	n/a
INFLATION MENSUELLE EN G.A. (%)	STATISTIQUES OFFICIELLES	11,9	-1,2	60	1,8	1,1	15,3	48,9	15,2
PMI MENSUEL	STATISTIQUES OFFICIELLES	49,8	n/a	39,4	50,2	n/a	50,6	n/a	n/a
EXPORTATIONS FRANÇAISES (M€) – 2025	DOUANES FRANÇAISES	1838	418	231	1885	1240	540	30	30
IMPORTATIONS FRANÇAISES (M€) – 2025	DOUANES FRANÇAISES	1214	1556	51	1410	60	93	4	4

* = DONNÉES BANQUE MONDIALE 2024/2025

AGENCE DE NOTATION COFACE - ESTIMATION DU RISQUE DE CRÉDIT MOYEN DES ENTREPRISES D'UN PAYS

A1 TRÈS FAIBLE / A2 PEU ÉLEVÉ / A3 SATISFAISANT / A4 CONVENABLE / B ASSEZ ÉLEVÉ / C ÉLEVÉ / D TRÈS ÉLEVÉ / E EXTRÊME

LA DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR EST PRÉSENTE DANS PLUS DE 100 PAYS À TRAVERS SES SERVICES ÉCONOMIQUES

POUR EN SAVOIR PLUS SUR SES MISSIONS ET SES IMPLANTATIONS : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION : SERVICE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL DE BEYROUTH

RÉDACTION : SERVICE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL DE BEYROUTH

POUR VOUS ABONNER : beyrouth@dgtrésor.gouv.fr